

## Commission permanente

du 12/03/2002

### II-Convention-Contrat-Marché

#### Conventions avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique : Avenants n° 11

Au terme de trois Conventions conclues le 10 janvier 1992 avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, celui-ci réalise pour le compte de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine le traitement automatisé des salaires de ses agents, répartis en trois Budgets (Général, Concession, S.A.G.E).

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :**

- **Décide de passer un avenant n° 11 à chacune de ces trois conventions, dont l'article unique aurait pour effet de porter, pour l'année 2002, à 5,20 € le tarif prévu à l'article 2 de ces trois conventions (tarif 2001 : 32 Francs, soit 5,03 €).**
- **Autorise le Président à signer ces avenants.**

Pour Extrait Conforme

LE PRÉSIDENT

J. BRIEND